

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

A la Une



Edito

Une régulation favorable à la mutualisation



Nouvelles des télécoms

- . + 1,1 million de forfaits au 4ème trimestre 2013
- . Dégroupage : une décision du Conseil d'Etat conforte la régulation effectuée par l'ARCEP
- . Qualité de service d'internet : installation des premières sondes de mesure



Collectivités territoriales

- . Plan France Très Haut Débit : « le train est parti »
- . Très haut débit : la DSP Val-de-Marne / SFR



Affaires européennes et internationales

Mutualisation des réseaux mobiles : tour d'horizon européen



Ecosystème numérique

Usages : Facebook fête ses 10 ans, quels enseignements en tirer ?



Interview vidéo

Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la CNIL



Ils ont dit

Catherine Trautmann, députée européenne



Le chiffre de la semaine

12 945

EDITO

Une régulation favorable à la mutualisation

On oppose souvent concurrence par les infrastructures et concurrence par les services. La distinction entre les deux est pourtant loin d'être si nette. Ainsi, la concurrence par les infrastructures peut être nécessaire pour maintenir un niveau suffisant de différenciation et une autonomie des opérateurs, notamment, sur les réseaux et services fixes, pour ceux qui sont concurrents de l'opérateur historique de la boucle locale de cuivre. La régulation les a ainsi encouragés à gagner progressivement leur autonomie : c'est le sens de la notion de montée dans l'échelle des investissements et l'une des raisons d'être du dégroupage. Pour autant, il n'a, par exemple, jamais été question de dupliquer la boucle locale de cuivre, ce qui aurait constitué un investissement à la fois inutile et excessif. Sur le mobile, la concurrence entre plusieurs réseaux a également pu être nécessaire, pour faire émerger de grands opérateurs d'infrastructures ayant chacun leur expertise et présentant des implantations territoriales distinctes.



Toutefois, lorsqu'il s'est agi de déployer une infrastructure entièrement nouvelle, comme la boucle locale de fibre optique (FttH), l'ARCEP a, comme le lui demandait la loi, retenu, par ses décisions de janvier 2010 et janvier 2011, un dispositif équilibré permettant à la fois l'intervention de plusieurs acteurs, qu'ils soient privés ou publics, et un degré de mutualisation élevé qui consacre près de 90% des coûts dans les zones moins denses, correspondant à 95% du territoire.

Il en a été de même, en 2009, pour la couverture des zones très peu denses de la téléphonie mobile ou, plus récemment, fin 2011, avec l'incitation à mutualiser les réseaux, figurant dans les licences 4G délivrées par l'ARCEP, notamment pour faciliter la couverture de la zone de déploiement prioritaire correspondant à 63% du territoire. Cette possibilité a été confirmée par l'avis rendu par l'Autorité de la concurrence en mars 2013.

C'est la raison pour laquelle l'ARCEP a accueilli favorablement, le projet de mutualisation présenté il y a quelques jours, par Bouygues Telecom et SFR, comme elle le fera pour tout projet similaire ultérieur. L'ARCEP a commencé à examiner, dans le détail, en étroite relation avec l'Autorité de la concurrence, l'accord conclu entre ces deux opérateurs. Elle analysera, d'une part, les éventuelles conséquences sur l'organisation du marché mobile et, d'autre part, les progrès que l'accord permet d'apporter dans les services rendus aux utilisateurs.

Il n'y a donc pas lieu d'opposer concurrence par les infrastructures et mutualisation : les deux sont nécessaires et complémentaires. C'est le rôle du régulateur de trouver cet équilibre et de le faire évoluer, le cas échéant, en fonction des infrastructures considérées.

Le collège de l'ARCEP se réunit tous les mardis et tous les jeudis.

■ **A venir**

12 février

Comité de l'interconnexion et de l'accès qui rassemble périodiquement tous les opérateurs et l'ARCEP.

11 février

Jean-Ludovic Silicani, président de l'ARCEP, Pierre-Jean Benghozi et Philippe Distler, membres du collège, recevront Park Man, président du régulateur sud-coréen, la Korea Communications Standards Commission (KCSC), pour un échange sur la régulation de l'internet.

10 février

Pierre-Jean Benghozi assistera, à Besançon, à la commission de concertation régionale pour l'aménagement numérique du territoire (CCRANT) de Franche Comté.

■ **Dans le rétroviseur**

7 février

Philippe Distler a assisté, à Dijon, à la commission de concertation régionale pour l'aménagement numérique du territoire (CCRANT) de Bourgogne.

6 février

. Jean-Ludovic Silicani a été auditionné par Paul Champsaur, président de l'Autorité de la statistique publique et ancien président de l'ARCEP, chargé par Fleur Pellerin, ministre en charge de l'économie numérique, d'une mission d'analyse des enjeux et de formulation de propositions sur le réseau cuivre de France Télécom.

. Jean-Ludovic Silicani a été reçu, à l'Élysée, par le Président de la République, pour un tour d'horizon sur le secteur des communications électroniques et des postes.



©présidence de la République/C.Alix

DU CÔTÉ DE LA RÉGULATION



NOUVELLES DES TÉLÉCOMS

+ 1,1 million de forfaits au 4ème trimestre 2013



L'ARCEP a publié, le 6 février, les résultats de son observatoire du marché (services mobiles) en France pour le 4ème trimestre 2013.

Au 31 décembre 2013, le nombre de cartes SIM en service atteint 76,7 millions, ce qui représente un taux de pénétration de 117,1% de la population (métropole et outre-mer).

La croissance trimestrielle du parc est portée par les forfaits : +1,1 million de forfaits et + 400 000 cartes MtoM. Le nombre total de forfaits atteint 54,2 millions. En métropole, parmi les 74,0 millions de cartes en service, 65,9 millions sont souscrites auprès des opérateurs de réseau, soit un accroissement d'un million sur le trimestre (+ 4,9% par rapport à décembre 2012) et 8,1 millions sont souscrites auprès d'opérateurs virtuels (MVNO), en croissance de 200 000 en un trimestre. La part de marché des MVNO reste stable et s'établit à 10,9%.

Enfin, grâce au développement des offres forfaitaires sans engagement, la part des forfaits libres d'engagement augmente de 3 points en un trimestre et atteint près de 44%.

Le Conseil d'Etat valide la méthode de valorisation des actifs de la boucle locale de cuivre définie par l'ARCEP

Par une [décision en date du 31 janvier 2014](#), le Conseil d'Etat a rejeté la requête de l'AFORST tendant à l'annulation de la [décision du 17 janvier 2012](#) par laquelle l'ARCEP a modifié la durée d'amortissement des actifs de la boucle locale de cuivre (câbles et génie civil) et maintenu la méthode de valorisation de ces actifs définie en décembre 2005, dite des « coûts courants économiques ».

Le Conseil d'Etat a jugé en particulier que « la *régulation du marché du dégroupage mise en œuvre par l'ARCEP, notamment par sa [décision du 15 décembre 2005](#) [...], a permis la réalisation d'investissements importants dans les réseaux, ainsi que le développement d'une concurrence durable entre opérateurs, notamment sur le marché de détail du haut débit ; que les tarifs du dégroupage ont connu une baisse continue depuis 2005 [et] que le prix de marché des offres a permis d'atteindre un taux élevé d'équipement de la population française en accès en haut débit fixe* ».

L'Autorité se félicite de cette décision du Conseil d'Etat qui reconnaît l'efficacité de la régulation du dégroupage mise en œuvre depuis une dizaine d'années.



L'arrêt du Conseil d'Etat 

Mission sur la migration vers les réseaux à très haut débit et l'extinction du réseau de cuivre : l'ARCEP a été auditionnée

Jean-Ludovic Silicani, président de l'ARCEP, a été auditionné le 6 février par la mission sur la migration vers les réseaux à très haut débit et l'extinction du réseau de cuivre. Cette mission, lancée à l'automne 2013, présidée par Paul Champsaur, président de l'Autorité de la statistique publique et ancien président de l'ARCEP, est composée de parlementaires, d'anciens dirigeants d'opérateurs, d'économistes, d'un conseiller d'Etat et d'experts. L'objectif de la mission est d'identifier les enjeux techniques, économiques, juridiques et sociaux du basculement progressif du réseau de cuivre vers les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné, afin de formuler des propositions permettant d'accompagner la migration des utilisateurs vers le très haut débit et la fermeture du réseau de cuivre. La mission remettra le résultat de ses travaux à la ministre Fleur Pellerin en décembre 2014.

Neutralité du net : installation des premières sondes de mesure de qualité de service d'internet



Par une [décision](#) en date du 29 janvier 2013, l'ARCEP a instauré un dispositif de mesure de la qualité du service de l'accès à internet en situation fixe, pour les cinq principaux fournisseurs en France (Bouygues Telecom, Free, Orange, Numericable et SFR).

Cette décision prévoit que des lignes dédiées aux tests soient mises en place chez les opérateurs, dans des conditions permettant un haut niveau de comparabilité et que les mesures réalisées portent sur sept indicateurs de performance : quatre indicateurs techniques génériques (concernant notamment les débits) et trois indicateurs relatifs à des usages-types : web, streaming vidéo et peer-to-peer.

A la suite d'un appel d'offres visant à sélectionner un prestataire, la société IP Label a été retenue pour réaliser ces mesures. Le 29 janvier dernier, les membres du comité technique en charge du suivi de la mise en œuvre de ce dispositif, piloté par l'ARCEP, ont constaté le bon avancement des travaux. L'installation se déroule selon le calendrier prévu par IP Label et les premières campagnes de mesures seront prochainement lancées.

La publication des premiers résultats devrait avoir lieu cet été. Les mesures individuelles seront publiées sur les sites des opérateurs, et l'ARCEP publiera un rapport de synthèse comparatif.

La décision de l'ARCEP 

Marché entreprises : la Commission européenne conforte le choix de l'ARCEP de synchroniser les analyses de marchés 4, 5 et 6

Dans son projet de révision de la recommandation portant sur les marchés pertinents publié le 24 janvier dernier (cf. [la lettre hebdo n°137](#)), la Commission européenne envisage de créer un marché des « accès de haute qualité » afin d'accompagner l'évolution technologique des offres spécifiques destinées aux entreprises.

C'est précisément dans ce but que l'ARCEP avait décidé, en 2013, de synchroniser les analyses des marchés 4 (dégroupage et génie civil), 5 (bitstream) et 6 (services de capacité) afin d'être en mesure d'aborder simultanément l'ensemble des questions intéressant le marché entreprises.

Dans le premier projet de révision de ses décisions d'analyse des marchés 4, 5 et 6, l'Autorité s'est ainsi attachée à regrouper, dans le marché 6, les produits de gros actifs comportant des garanties de qualité de service, qui correspondent à des besoins spécifiques de la clientèle entreprises. Cette approche a été saluée par l'ensemble des acteurs qui ont répondu à la consultation publique conduite fin 2013 sur ce projet.

Le projet de décision d'analyse de marché 6 

Le projet de recommandation sur les marchés pertinents 

Accessibilité : lancement de l'expérimentation d'un centre-relais généraliste pour les personnes sourdes et malentendantes

Philippe Distler, membre du collège de l'ARCEP, a assisté, le 5 février, à la démonstration d'un centre relais téléphonique, en présence de Marie-Arlette Carlotti, ministre chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Les centres relais téléphoniques permettent aux personnes sourdes ou malentendantes de communiquer, à l'aide d'un ordinateur et d'une

webcam, avec un intermédiaire chargée de passer pour leur compte des appels téléphoniques et de leur retranscrire en temps réel la conversation.

A cette occasion, Marie-Arlette Carlotti a annoncé le lancement prochain de l'expérimentation d'un tel dispositif. La ministre a par ailleurs indiqué que le Premier ministre s'apprête à charger Corinne Erhel, députée des Côtes d'Armor, d'une mission parlementaire afin de définir les conditions de la pérennisation de cette solution, si elle s'avérait concluante à l'issue de l'année d'expérimentation.

L'ARCEP se félicite de cette avancée en faveur de l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux communications téléphoniques. L'Autorité a été associée à ce projet et va oeuvrer au bon déroulement de cette expérimentation. L'ARCEP se tient également à la disposition de la mission parlementaire.

L'ACTUALITÉ DU SECTEUR



EN FRANCE

Mutualisation des réseaux mobiles : retour sur l'accord conclu entre Bouygues Telecom et SFR

• Le 31 janvier, Bouygues Telecom et SFR ont conclu un accord stratégique pour partager une partie de leurs réseaux mobiles. Les présidents de SFR, Jean-Yves Charlier, et Bouygues Telecom, Olivier Roussat, ont précisé, devant la presse, le contexte et les termes de cet accord.

Dans un environnement économique difficile, les opérateurs sont confrontés à une explosion des usages et une augmentation importante des trafics. Deux défis auxquels répond ce projet, « qui s'inscrit dans le cadre défini par les licences 4G délivrées par l'ARCEP en janvier 2012 et par l'avis de l'Autorité de la concurrence de mars 2012 ».



Cet accord répartit le territoire en trois zones : une zone très dense sur laquelle chaque opérateur conserve son propre réseau, une "zone SFR" et une "zone Bouygues Telecom". Chaque opérateur gère ainsi une partie du territoire pour le compte de son partenaire.

Le futur réseau sera mutualisé en 2G, 3G et 4G sur 57% du territoire. Le réseau cible comptera 11 500 sites au total, contre 18 500 pour les deux opérateurs aujourd'hui. 7 000 antennes vont ainsi être démantelées, et une société commune sera constituée pour gérer les équipements passifs et le service de « ran-sharing ». Enfin, au sein du réseau mutualisé, chaque opérateur conservera et maîtrisera ses propres fréquences, ses services et son cœur de réseau.

Au-delà des avantages financiers, « il s'agit d'améliorer la qualité (meilleurs débits, y compris en 2G et 3G) et d'avoir une meilleure couverture du territoire ». En outre, « le réseau sera plus concurrentiel car, sur certaines zones, il sera beaucoup plus performant qu'aujourd'hui ».

• Cet accord a été accueilli favorablement par l'ARCEP. Le principe d'accord de mutualisation de réseaux mobiles est encouragé, sous certaines conditions, par le cadre d'attribution des autorisations d'utilisation de fréquences 4G élaboré en 2011. L'Autorité estime que la mutualisation des réseaux peut permettre aux opérateurs de baisser leurs coûts de fonctionnement. Comme le rappelle Jean-Ludovic Silicani, dans Challenges : « L'accord doit respecter deux objectifs : la dynamique concurrentielle et un service de meilleure qualité aux utilisateurs. »

[Le communiqué commun des opérateurs](#)

[Le communiqué de l'ARCEP](#)

[L'interview de Jean-Ludovic Silicani à Challenges](#)

Big data : lancement de la plateforme TeraLab

Avec l'essor du trafic internet, de l'internet des objets, des systèmes de télécommunications, des réseaux sociaux ou encore du cloud, les données numériques croissent de manière exponentielle. Ces données de masse, ou « big data », métamorphosent la société et il devient stratégique, pour de multiples secteurs (économie, commerce, santé, éducation...), d'analyser et de valoriser ces données.

Créée par l'Institut Mines-Télécom et le GENES (groupe des écoles nationales d'économie et des statistiques), et lancée officiellement le 4 février, la plateforme de services big data TeraLab a pour objectif d'accélérer la recherche et l'innovation dans le domaine des données massives. Lauréat de l'appel à projets Big Data 2012 du programme d'investissement d'avenir, Teralab est un centre de ressources techniques mis à la disposition des PME comme des grandes entreprises, porteuses de projets de recherche (à l'exclusion de toute activité commerciale), pour développer des applications et tester des pilotes industriels. Pour porter cette ambition, la plateforme s'est dotée de moyens matériels importants : une mémoire vive de plusieurs téra-octets, des corpus de données, et des outils innovants.



Lors de la présentation de TeraLab, Francis Jutand, directeur scientifique à l'Institut Mines-Télécom, et Antoine Frachot, directeur général du GENES, ont aussi insisté sur l'enjeu de formation des ingénieurs et statisticiens à ces nouveaux métiers du big data. Deux tables-rondes clôturaient cette présentation. La première, consacrée aux usages, avec des témoignages provenant des secteurs de l'assurance, de l'éco-mobilité et de la ville intelligente, a permis d'approfondir la question de l'équilibre entre l'usage et la protection des informations sensibles, hétérogènes et parfois confidentielles du big data. La seconde s'attachait à la recherche et à l'innovation, en présence notamment d'Henri Verdier, directeur d'Etalab et membre du comité de prospective de l'ARCEP, pour lequel les données sont un « levier de modernisation extraordinaire » et leur gouvernance un sujet de recherche important.



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Plan France Très Haut Débit : « le train est parti »

Jeudi matin 6 février, la première conférence annuelle du plan France Très Haut Débit a réuni l'écosystème du déploiement de la fibre : de nombreux élus, les opérateurs, les équipementiers, les pouvoirs publics...



Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, a rappelé la longue histoire des chantiers d'infrastructures (les autoroutes, le téléphone, l'électricité...) dans laquelle s'inscrit le déploiement de la fibre optique. Louis Gallois, Commissaire général à l'investissement, a constaté une dynamique positive dans les dépôts de dossiers dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Aujourd'hui, 20 départements ont obtenu une décision du Premier ministre sur les 56 départements ayant déposé leur dossier. Louis Gallois a aussi indiqué être très attentif au développement de l'appareil industriel lié aux métiers de la fibre optique et aux impacts économiques indirects.

Antoine Darodes, directeur de la mission France Très haut débit, a présenté l'avancement du plan. Il a rappelé que ce plan d'infrastructures, au service des usages, constituait « le socle du rebond économique et des emplois de demain ». L'objectif est d'apporter la fibre dans tous les foyers et les entreprises en s'appuyant sur la complémentarité public-privé. En termes de financement, les subventions envisagées pour les 56 départements qui ont déposé un dossier s'élèvent à 940 millions d'euros pour 4 milliards d'euros d'investissement. Parmi les chantiers de 2014, Antoine Darodes a annoncé des travaux d'harmonisation tarifaire pour les offres d'accès aux réseaux d'initiative publique (RIP), en collaboration étroite avec l'ARCEP et, enfin, l'ouverture en avril d'un observatoire des déploiements et des débits accessible sur le site internet de la mission : www.francethd.fr.

Lors d'une table ronde animée par Solveig Godeluck, journaliste aux Echos, opérateurs, collectivités et équipementiers ont confronté leur vision sur les sujets de la complémentarité public-privé, la productivité et le besoin en termes de formation. Yves Le Mouél, directeur général de la FFT, a souligné l'investissement déjà consenti par les opérateurs dans le déploiement du très haut débit avec près de 600 millions d'euros cette année. Il a appelé de ses vœux des échanges accrus entre les collectivités et les opérateurs pour garantir une interopérabilité entre les réseaux pour que, « vu d'avion, il y ait un réseau unique ».

Interrogé sur l'articulation entre les actions publiques et privées, Yves Rome, sénateur de l'Oise, président de l'AVICCA, a insisté sur la vigilance dont il ferait preuve à propos de la réalité des engagements des opérateurs dans les zones d'initiative privée. Dans les zones d'initiative publique, Yves Rome a demandé aux fournisseurs d'accès à internet de mettre en pratique « leur appétence à venir exploiter les réseaux établis par les collectivités territoriales ». Côté équipementiers, Jacques De Heere, PDG d'Acome, constate que « le train est parti ». Il indique avoir observé, mi-2013, un croisement des courbes : « désormais, le volume de câbles en fibre optique produit est supérieur à celui de câbles en cuivre ».



Le point de vue financier a été apporté par Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui a souligné l'ambition du plan lancé en France « plus massif que la moyenne européenne ». Confiant, il a rappelé que la BEI avait déjà accordé un prêt de 150 millions d'euros à Iliad en 2011 ainsi qu'au département de la Haute-Savoie en 2013. Par ailleurs, un accord serait en cours d'élaboration avec la Caisse des dépôts afin de faciliter les démarches des collectivités territoriales auprès de la BEI.

La matinée s'est poursuivie par une démonstration d'usages innovants nécessitant la fibre optique dans le domaine de l'art, de la gestion du patrimoine, de la santé et de l'éducation.

Fleur Pellerin, ministre en charge de l'économie numérique, a conclu la matinée en assurant que le Gouvernement suivait une politique numérique globale, alliant déploiement des infrastructures et développement des usages. Dans cette perspective, la ministre a annoncé la création d'une agence du numérique qui regroupera « l'ensemble des équipes actuellement en charge du déploiement du très haut débit, des usages numériques et du développement des écosystèmes numériques ». Concernant les besoins de financement pour mener à bien ce Plan, la ministre a indiqué qu'au-delà « des 900 millions d'euros de subventions prévues pour le très haut débit au sein du FSN, les sommes restantes du volet consacré au très haut débit, soit 700 millions d'euros » seraient également mobilisables. S'agissant de la téléphonie mobile, un bilan des programmes zones blanches sera effectué et un nouveau programme pourrait être envisagé pour compléter la couverture mobile du territoire.

Le site de la mission Très haut débit

Très haut débit : le département du Val-de-Marne et SFR signent une délégation de service public



Le 3 février, à l'hôtel du département du Val-de-Marne, le président du conseil général du Val-de-Marne, Christian Favier, et le président directeur général de SFR collectivités, Cyril Luneau, ont signé le contrat de délégation de service public pour le déploiement du très haut débit.

Cette délégation de service public, conclue pour 25 ans, vise à déployer la fibre optique sur quatre communes du Plateau de Briard (Villemesnil, Santeny, Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres). A terme, ce déploiement permettra l'acheminement du très haut débit vers l'ensemble des habitants de ces quatre communes et 364 établissements publics (administration, santé et éducation).

Les travaux débiteront au cours du second semestre 2014 et s'achèveront en 2016. Dès mi-2015, 150 sites publics et 4 000 habitants du Plateau de Briard seront raccordés.



AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Mutualisation des réseaux mobiles : tour d'horizon européen



L'accord de mutualisation entre SFR et Bouygues Telecom, signé et rendu public le 31 janvier 2014 (cf. brève ci-dessus), n'est pas un cas isolé. Les exemples européens montrent que les opérateurs mobiles ont recours à la mutualisation dans plusieurs pays, parmi lesquels : le Royaume-Uni, l'Irlande, la Pologne, la Suède, l'Espagne, la République tchèque et le Danemark. Ces accords ont pris des formes diverses, notamment au niveau du périmètre géographique et de l'étendue des technologies déployées en commun (2G, 3G ou 4G).

La Suède compte ainsi, depuis 2001, plusieurs accords de mutualisation, couvrant des périmètres et des technologies différents, si bien que chaque opérateur mobile suédois possède au moins un accord de mutualisation. En Espagne, Orange et Vodafone ont conclu en 2006 un accord de mutualisation 3G uniquement dans les zones rurales. Au Danemark, Telenor et TeliaSonera mutualisent depuis 2012 l'intégralité de leurs réseaux d'accès 2G, 3G et 4G.

Etats-Unis : plus d'argent pour le haut débit dans les écoles et les bibliothèques

Dans le cadre du plan annoncé par le président Barack Obama, le régulateur américain, la Federal Communications Commission (FCC), va investir un montant de 2 milliards de dollars, sur les deux prochaines années, pour soutenir le développement des réseaux à haut débit dans les écoles et les bibliothèques. L'objectif : donner accès à internet à plus de 20 millions d'élèves et d'étudiants dans au moins 15 000 écoles d'ici 5 ans. Ce montant viendra compléter l'« e-rate program », fondé en 1996, et déjà doté d'un fonds annuel de 2,4 milliards de dollars pour aider les écoles et les bibliothèques à développer les services de communications.



En France, la ministre de l'économie numérique, Fleur Pellerin, a annoncé, à l'issue de la première conférence annuelle sur le très haut débit, le 6 février 2014, qu'un vaste plan permettant aux écoles françaises de disposer d'un raccordement à très haut débit d'ici à la rentrée 2014, va être lancé dans les prochains jours.

[L' « e-rate program » !\[\]\(35dc653d59570f8f891c312eeece91a2_img.jpg\)](#)[Le communiqué de la FCC !\[\]\(ab4e2b3fc7e7887b7a72f548aa6f5e60_img.jpg\)](#)

ET AUSSI ...



ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

Usages : Facebook fête ses 10 ans, quels enseignements sociologiques ?

Le premier réseau social mondial, Facebook, a fêté cette semaine ses 10 ans. Le trombinoscope en ligne lancé par Marc Zuckerberg, en janvier 2004, dans une chambre de Harvard, s'est transformé en une entreprise mondiale connectant plus d'un milliard de personnes et affichant plus de 150 milliards de dollars de capitalisation boursière.



A l'occasion de cet anniversaire, la fédération française des télécoms (FFT) consacre son dernier observatoire de la vie numérique des adolescents à une analyse du phénomène menée par Joëlle Menrath, sociologue, intitulée « 10 ans après : le Facebook des adolescents fait sa crise ». Revenant sur des entretiens menés avec des adolescents depuis 2006, la sociologue décrit l'évolution des usages adolescents des réseaux sociaux, de l'expérience du bain de foule aux « recoins numériques ».

A mesure que se développent les usages de Twitter, l'expression des ados sur Facebook se raréfie et se spécialise, explique Joëlle Menrath. De nouvelles règles sont à l'œuvre et distribuent les registres d'expression de soi entre Facebook, d'une part, et Twitter, Snapchat ou Instagram, de l'autre, faisant du vétéran des réseaux sociaux le cadre le plus exigeant. « Facebook semble doté des attributs traditionnels de ce que l'on nomme « la vie publique », où il s'agit de se conformer aux attentes imaginaires d'un collectif large et consensuel, qui réclame de la tenue et la coïncidence des récits de vie personnelle avec les étapes reconnues de la vie en société (vacances, festivités, réussites ...) ».

Et si, en 2014, Facebook semble en perte de vitesse auprès des adolescents, il reste au réseau social un atout qui lui garantit une longue vie : « parce que la nostalgie demeure un très puissant moteur de recherche sur le web, Facebook est protégé par son statut « d'annuaire universel ». »

[L'observatoire !\[\]\(13163d77073735089069a7603de98433_img.jpg\)](#)[Une interview de Joëlle Menrath et Laurence Allard sur la vie quotidienne des individus connectés \(juillet\) !\[\]\(2cf6801d0ea3db56ed897b0c35d9ff86_img.jpg\)](#)

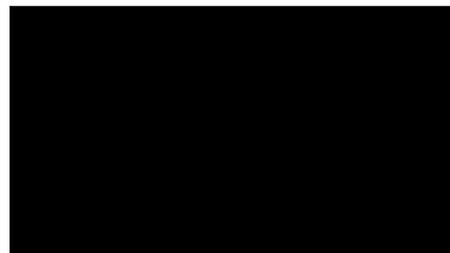
L'INTERVIEW

Protection des données personnelles Interview de Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la CNIL

Mardi 4 février, Isabelle Falque-Pierrotin a été réélue présidente de la CNIL,

fonction qu'elle occupait depuis 2011. Lors de son nouveau mandat, elle devra poursuivre l'adaptation de la CNIL à un environnement numérique mondialisé, où les données personnelles des citoyens et utilisateurs de chaque pays sont massivement collectées, sans qu'ils en aient parfois conscience, par des acteurs mondiaux, dits over the top. " *Les individus sont de plus en plus préoccupés par leurs données personnelles, nous avons une augmentation du nombre des plaintes, 6.000 par an, ce qui est substantiel* ", souligne Isabelle Falque-Pierrotin. " *En même temps, les personnes continuent à s'exposer et les entreprises à utiliser ces données* ".

C'est un fait : l'ère numérique oblige le régulateur à repenser modes de fonctionnement et outils. Mais, pour Isabelle Falque-Pierrotin, les attentes sont en train de changer : " *Ce sont à la fois des attentes de protection mais aussi de maîtrise par les individus et d'innovation par les entreprises* ". Au-delà, l'un des enjeux majeurs de la CNIL sera de négocier avec les grands acteurs de l'internet qui " *moissonnent les données en se disant que le droit européen ne leur est pas applicable (...). Puisque ces données les intéressent tellement, eh bien, monnayons les !* " lance-t-elle. " *Nous ne sommes pas impuissants face à ces acteurs. Nous avons des outils dans nos textes et nous pouvons en élaborer de nouveaux ; faisons-le et négocions avec eux* ". L'élaboration du projet de règlement européen auquel les CNIL européennes participent devrait apporter des réponses. Régulation de l'internet, gouvernance, " affaire Snowden " - " *une rupture dans le paradigme de surveillance* " - : Isabelle Falque-Pierrotin répond sans détour à nos questions.



Durée : 7 min 25
© ARCEP - février 2014

[Le site de la CNIL](#)



ILS ONT DIT ...

"*Un régulateur européen plus fort naîtra quand les conditions de son existence seront réunies et nous devons oeuvrer en ce sens. Je pense que, pour l'instant, nous devons laisser à l'ORECE (Organe des régulateurs européens des communications électroniques) le temps qu'il faut pour acquérir un rôle plus important.*" Catherine Trautmann, députée européenne, dans [une interview](#) le 30 janvier pour le site de l'ETNO.



LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

12 945

C'est le nombre de sites d'antennes relais 4G, tout opérateur confondu, autorisés par l'ANFR dans son bilan de février, soit une hausse mensuelle d'environ 3,4%.

[\(Le communiqué\)](#)

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici](#).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98